

CAHIER DES CHARGES VALANT REGLEMENT DE CONSULTATION

Informations générales

Intitulé de la mission : L'ambassade de France au Gabon recherche un prestataire pour une prestation de programmation culturelle et artistique dans le cadre d'un lieu de résidence de création contemporaine et de réflexion à Libreville.

Programme : FEF 2024 – Lieu de création contemporaine.

Pays : Gabon

Période de la prestation : de mai à fin juillet 2024.

1. Contexte de la mission

L'ambassade de France au Gabon et à Sao Tomé-et-Principe recherche un prestataire pour une prestation de programmation culturelle et artistique dans le cadre de la mise en œuvre du projet FEF intitulé « Lieu de création contemporaine au Gabon et à STP », et en particulier pour la mise en œuvre de la programmation culturelle liée à l'ouverture d'une résidence de création contemporaine à Libreville, dans l'ancienne ambassade de France située face au musée national de Libreville.

Ni exposition muséale, ni villa de création, ni centre culturel, ni manifestation visant à développer des propos exclusivement historiques, thématiques ou critiques, ce projet vise à faire émerger une « fabrique » de la création comme un espace créatif, bouillonnant, foisonnant, mettant au cœur de sa raison d'être la rencontre, la mobilité et la liberté de création pour des jeunes artistes africains et français, afin de réinventer ensemble des lieux communs de débats et de création.

Des artistes et des créateurs issus du Gabon, de Sao Tomé-et-Principe, de France, ainsi que d'Afrique centrale et de sa diaspora, seront invités à investir ce bâtiment hautement symbolique. La résidence, une « ambassade des arts » pour le Gabon et Sao Tomé-et-Principe, aura également pour ambition de rayonner au-delà de ses murs, à travers un réseau de structures partenaires à Libreville et à Sao Tomé-et-Principe, par le biais de résidences conjointes. Les résidents seront pleinement intégrés à un espace de rencontre et d'émulation, et ils bénéficieront d'un accompagnement curatoriale et technique pour les aider à enrichir et à développer leur pratique créative.

Pendant 2 mois, de mi-mai à mi-juillet 2024, une trentaine de représentants de scènes émergentes dans des disciplines variées des arts visuels et des arts vivants seront invités à poursuivre leur

pratique dans les ateliers de la résidence et à partager leurs créations avec le public grâce à des espaces d'exposition en accès libre et à des événements culturels sur place ou hors les murs. En plus de l'activité de création, une programmation culturelle à destination du plus grand nombre proposera des masterclass avec des invités internationaux, des ateliers de formation, des projections, des visites, des concerts, ou des débats d'idées qui auront lieu sur place ou qui seront hébergés par d'autres espaces culturels de Libreville. Ces rencontres seront l'occasion d'explorer des thématiques liées à l'actualité de l'art, au patrimoine gabonais, santoméen et africain, aux cultures diasporiques, à l'avenir du dialogue entre Afrique et Europe, ou à la création au féminin. Chacun des programmes de la résidence portera une attention particulière à la place des femmes dans le champ de la création, mais également aux questions environnementales, aux actions et aux réflexions qu'elles suscitent.

Cette résidence se décline en trois formats afin de répondre et de s'adapter aux besoins différents des artistes invités et du grand public :

- **Une commande artistique pour 4 artistes invités** à intervenir sur le bâtiment entre fin avril et mi-mai, avant la période de résidence.
- **Une résidence de création pour 26 artistes** sélectionnés, de 5 semaines, destinée à la réalisation d'un projet sur place, soit conçu spécifiquement pour le lieu et son contexte, soit pour faire aboutir une recherche antérieure. Les créations resteront exposées jusqu'à la fin du programme. L'ensemble des 26 artistes invités seront présents du 20 mai au 23 juin. Pendant ces 5 semaines, se déroulera la résidence de production artistique, essentiellement dédiée aux arts visuels, et pendant laquelle les artistes installeront leur lieu de travail sur le site de l'ancienne ambassade de France et réaliseront des œuvres ou des accrochages in situ au sein de ce site (espaces intérieurs et extérieurs inclus ; le hors les murs est possible en restant dans la zone du quartier) Pendant cette période se déroulera également un programme d'intervention d'une dizaine de professionnels de différents domaines de l'art et de la culture qui se relayeront pour venir rencontrer les artistes et animer des discussions et des ateliers de formation sur leurs sujets de spécialité.
- **Une ouverture au public destinée au grand public** de Libreville du 24 juin au 14 juillet 2024. A l'issue de cette période de résidence, un week-end d'inauguration célébrera le travail réalisé par les artistes qui quitteront alors les lieux, et la deuxième phase d'activité du site, qui sera dès lors ouvert au public et qui sera investi par un programme événementiel davantage orienté vers les arts vivants (concerts, danse, arts oratoires, art culinaire, défilés de mode, jeux vidéo...), de même que par un programme orienté vers différents publics : familles (pour les ateliers créatifs) ou professionnels (pour les ateliers de concertation), le jeune public et le public féminin.
- **La programmation culturelle et artistique prendra la forme suivante** : des événements festifs qui incluent aussi des concerts, des expositions, des restitutions du travail des artistes invités sous différentes formes, ainsi que des visites avec des médiateurs culturels et des créneaux de découverte dédiés spécialement aux étudiants et aux scolaires + des ateliers créatifs dédiés aux plus jeunes et aux familles + des soirées de projections mêlant cinéma, documentaire et art vidéo suivies de débats d'idées sur les thèmes de l'actualité de l'art, du patrimoine gabonais et africain, des diasporas, de l'avenir du dialogue entre Afrique et Europe ou de la création au féminin + une programmation hors les murs avec des structures culturelles partenaires.

L'ensemble des activités et des programmes, tant dans les arts vivants que dans les arts visuels, sera fédéré par la thématique du dialogue interculturel.

Cette résidence artistique s'inscrit dans les tissus culturels des régions de Libreville et de Sao Tomé-et-Principe en y impulsant une dynamique à part. Point de ralliement des artistes, des amateurs,

des curieux et du plus grand public, elle a pour ambition de diffuser la création qui aura lieu sur place et de partager l'envie et le plaisir de créer pendant la durée du programme, mais aussi sur le long terme.

2. Les acteurs du projet

Le projet est géré sous la responsabilité de l'ambassade de France au Gabon et à Sao Tomé-et-Principe et se déroule sous la coordination générale de l'agence d'ingénierie culturelle française Manifesto, désignée comme AMO.

L'AMO dispose de la coordination générale du projet et en particulier de la responsabilité de l'accompagnement artistique des artistes, de la définition de la stratégie et du plan de communication, du suivi de l'agence de graphisme (Agence Loïc Altaber), du suivi de la mise en œuvre des actions de communication, du suivi de l'opérateur opérationnel et logistique de la résidence et du suivi de l'opérateur en charge de la programmation culturelle et artistique de la résidence. Il attestera du service-fait de la prestation.

Le prestataire chargé de la programmation culturelle et artistique de la résidence de création sera amené à travailler avec les autres opérateurs du projet en charge des missions de communication, ainsi que de la gestion opérationnelle de la résidence.

3. Cahier des charges

Le prestataire s'engage à mettre à disposition ses équipes pour l'exécution la mission suivante : concevoir, mettre en œuvre, gérer et superviser l'ensemble de la programmation culturelle et artistique à l'intérieur de la résidence et hors les murs, en lien avec l'AMO.

Le prestataire doit avoir un vif intérêt du secteur artistique et créatif, et doit être capable de superviser, coordonner et gérer l'ensemble des aspects logistiques, administratifs et opérationnels des événements programmés. L'opérateur doit être désireux de travailler en étroite collaboration avec les artistes, les habitants, les intervenants internationaux, le grand public, ainsi que les autres prestataires impliqués.

L'opérateur a un rôle de direction artistique de la programmation événementielle et devra faire des propositions d'artistes à programmer selon le calendrier et les axes programmatiques définis par l'AMO.

L'opérateur dispose de budgets dédiés pour chacune des missions, charge à lui de proposer à l'ambassade de France au Gabon et à Sao Tomé et Principe la meilleure proposition technique afin d'atteindre les résultats recherchés par le projet et de prévoir sur ce budget tous les experts et prestataires à mobiliser pour une totale réussite.

Mission 1 – Mission de direction culturelle de la programmation et des ateliers de concertation.

L'opérateur sera en charge de s'attacher l'expertise d'un directeur culturel qui aura pour mission de concevoir une programmation culturelle (spectacle-vivant, projection, débat d'idées etc.) en regard de la résidence de création dédiée plus spécifiquement aux arts plastiques.

Cette programmation sera l'occasion d'interroger la place des industries culturelles et créatives en Afrique centrale et plus spécifiquement au Gabon, la question du processus de création et de la promotion de l'artiste. Les thèmes de l'actualité de l'art contemporain, du patrimoine gabonais et

africain, des diasporas, de l'avenir du dialogue entre Afrique et Europe ou de la création au féminin pourront également être des thèmes centraux de la programmation.

La programmation culturelle pourra recouvrir les champs des arts vivants, de la création numérique et audiovisuelle, de la mode et du design ou encore des arts culinaires. Elle pourra prendre des formes innovantes, dans les formes proposées. Elle devra être pensée pour se déployer dans les murs, comme hors-les-murs afin d'aller à la rencontre du public situé dans le quartier environnant. Elle devra en outre avoir la capacité d'attirer un large public, y compris celui habituellement éloigné des lieux culturels traditionnels.

La programmation s'arrimera au calendrier fourni par l'AMO et devra être réfléchi en bonne coordination avec la directrice artistique missionnée par l'AMO sur la résidence de création.

Le directeur culturel de la résidence devra être présent tout au long du projet et coordonner les événements avec le soutien et l'expertise d'un responsable de programmation (cf. mission 2).

Mission 2 - Mettre à disposition et au sein du lieu de résidence responsable de la programmation culturelle et artistique.

Le responsable de la programmation pourra s'adjoindre une équipe et aura plus spécifiquement pour objectif de :

- Préciser le calendrier de programmation selon les prérequis déterminés et proposer des artistes à programmer en validation avec l'AMO.
- Produire, mettre en œuvre dans toutes ses composantes et superviser la programmation validée par l'AMO.
- Mettre en œuvre l'organisation administrative, financière et logistique des événements.
- Promouvoir les événements auprès du public (habitants, artistes, scolaires, familles, etc.) via ses réseaux et avec les outils développés par l'opérateur « communication » (flyers, posts, etc.) et le bouche à oreille.
- S'assurer que tous les espaces destinés à accueillir des événements permettant de garantir la sûreté et la sécurité de tous les participants, y compris la gestion de la foule, le respect des jauges, la sécurité incendie, la gestion des déchets et autres préconisations similaires.
- Veiller à ce que tous les événements et manifestations respectent les lois et coutumes gabonaises.
- Veiller à travailler en collaboration avec les acteurs culturels de Libreville.
- Collaborer avec l'équipe et apporter un soutien au projet général.
- Être présent sur les lieux de la résidence au quotidien pendant la durée du projet et en particulier pendant les événements.
- Reporting hebdomadaire.
- Rédiger un rapport final qui décrit la programmation et le public pour chaque événement.

Mission 3 – Mettre en œuvre une programmation culturelle (concert, projections, débats d'idées, performances etc..) à partir d'un budget dédié.

La mission consiste à assurer la mise en œuvre administrative, financière et logistique de la programmation définie par le binôme directeur culturel et la directrice artistique, sur budget dédié.

La programmation comprendra :

- au moins 4 week-end festifs (concert, spectacle vivant, performance) qui seront également l'occasion d'open studio, de restitutions du travail des artistes invités sous plusieurs formes, de visites avec les médiateurs culturels etc.
- au moins 4 événements hors les murs.
- au moins 5 soirées de projections mêlant cinéma, documentaires et art-vidéo suivies de débats, d'intervention ou éventuellement de performances sur les thèmes de l'actualité de l'art, du patrimoine gabonais et africain, des diasporas, de l'avenir du dialogue entre Afrique et Europe ou de la création au féminin.

- au moins 6 débats d'idées sur les thèmes de l'actualité de l'art contemporain, du processus créatif, du patrimoine gabonais et africain, des diasporas, de l'avenir du dialogue entre Afrique et Europe ou de la création au féminin. Ces débats d'idées pourront être coordonnés avec l'AMO en lien avec la présence des intervenants et des artistes.

Mission 4 – Mettre en œuvre au moins 5 ateliers de concertation ICC, à partir d'un budget dédié.

La mission consiste à concevoir et organiser 5 ateliers de concertation et de création intégrant la participation de public. Les 5 ateliers seront réunis dans le cadre d'une semaine de réflexion, et aborderont le dialogue entre les industries culturelles et les industries numériques au Gabon et en Afrique. Ils associeront des acteurs du numérique locaux (SING, Ecole 241...). Les différentes sous-thématiques abordées permettront de dresser un état des lieux, d'identifier les défis et d'imaginer les développements possibles de ces dialogues. Ces ateliers de concertations viseront à définir de nouveaux modes de collaboration et d'émulation entre ces deux domaines.

Mission 5 – Mettre en œuvre au moins 6 ateliers de pratique artistique à dédié aux plus jeunes, aux familles, ou aux personnes empêchées, à partir d'un budget dédié.

La mission consistera à organiser des ateliers de pratiques artistiques dédiés aux plus jeunes, aux familles ou aux personnes empêchées sous la forme d'ateliers pratiques (dessin, peinture, photographie.) permettant d'initier les habitants à la pratique artistique.

Mission 6 – Mettre en œuvre la grande porte-ouverte de restitution finale (21 au 23 juin), à partir d'un budget dédié.

La mission consiste à concevoir et organiser en particulier le week-end portes-ouvertes marquant la restitution finale de la résidence de création, et qui se déroulera entre le 21 et le 23 juin en lien avec l'AMO et l'opérateur logistique de la résidence. Ce week-end sera également celui de la Fête de la musique et celui où la résidence accueillera les médias internationaux dans le cadre d'un voyage de presse. Cet évènement recouvrira donc une dimension particulière et devra être l'occasion d'open-studio avec les artistes, de concerts, de performances, d'expositions, de visites, d'ateliers etc.

De façon générale, le prestataire devra :

- Collaborer avec l'équipe du projet et apporter son soutien plein et entier à celui-ci.
- Être présent au quotidien sur le lieu de la résidence artistique et pendant toute sa durée, soit 20 mai au 14 juillet.
- Réaliser un reporting technique et financier hebdomadaire des actions menées.
- Rédiger un rapport final qui décrit l'ensemble des éléments de communication.
- Le prestataire devra être en mesure de mobiliser une équipe qualifiée, autonome et rigoureuse en capacité de travailler dans un contexte multiculturel.

4. Objectifs et résultats minimum attendus

- **Organiser au moins 6 débats d'idées** animés par des créateurs, des chercheurs, des enseignants et des intellectuels sur différentes thématiques (patrimoine, échanges culturels, diasporas...) **à destination d'au moins 50 personnes chacun**. Ces débats d'idées seront nourris par des lectures, des rencontres, des projections-débats, des performances, mais également **5 ateliers de concertation et de création intégrant la participation d'au moins 100 personnes**.
- **Organiser un panel d'activités à destination du grand public** : 4 week-end d'événements dédiés à la découverte des œuvres réalisées et exposées sur place, à des concerts et des

performances d'arts vivants pour un public d'au moins 500 personnes chacune, 5 soirées projections accompagnées de débats d'idées, 5 ateliers créatifs à destination des familles, 4 événements hors les murs en lien avec des structures partenaires à Libreville, à destination de 1.000 personnes dont une majorité d'enfants, 6 ateliers de pratique artistique.

- **Impliquer et établir des partenariats avec au moins 15 organisations locales au Gabon.** Au total, au moins 150 acteurs de la société civile gabonaise seront directement impliqués dans la programmation de « La Fabrique des Possibles » (visites, interventions, programmation hors-les-murs, rencontres).

5. Durée et format de la mission de prestation

Le contrat de prestation de services débutera le 1^{er} mai 2024, ou au plus tard à la date de signature du contrat, et prendra fin au septembre juillet 2024 au plus tard.

La prestation sera répartie en 4 phases.

1er mai au 15 mai : phase préparatoire

- Définition de la programmation
- Définition des partenariats

20 mai au 23 juin : présence des artistes en résidence

- Finalisation de la programmation
- Contractualisation avec les artistes
- Organisation des premiers événements
- Organisation de la première porte-ouverte et de la fête de la musique

24 juin au 14 juillet : ouverture au grand public

- Organisation des événements dont 3 portes-ouvertes
- Accueil du grand public 5 à 6 jours par semaine

15 juillet au 30 septembre 2024 : post résidence

- Démontage / remise au propre des espaces ayant servi à la programmation (entre le 15 et le 30 juillet)
- Rédaction du rapport final

6. Modalités de paiement

Le règlement de la prestation sera effectué, par virement bancaire, conformément au devis fourni par le prestataire. Le règlement sera opéré en plusieurs tranches, service-fait sur présentation des factures en bonne et due forme et de livrables attestant le service-fait.

7. Profil du prestataire

Les experts missionnés par le prestataire devront présenter les qualifications et expériences suivantes :

- Avoir de l'expérience dans l'organisation et la mise en œuvre d'événements culturels.
- Avoir de l'expérience dans l'agrégation de prestataires multiples pour assurer la réussite d'un événement.
- Avoir un intérêt et des connaissances dans les arts, les productions culturelles et les résidences artistiques.

- Avoir de l'expérience dans l'organisation et la négociation impliquant des artistes, des experts, des fournisseurs, des prestataires.
- Avoir d'excellentes compétences en communication sur les plans interpersonnel et interculturel.
- Avoir la capacité de s'adapter et de répondre rapidement et efficacement aux priorités changeantes.
- Être familier et informé des scènes artistiques et culturelles gabonaises et de leurs conventions.
- Être localisé à Libreville.

8. Durée de la mission

La mission démarre à la signature du contrat idéalement prévu au 1^{er} mai 2024 et s'achève au plus tard le 30 septembre.

9. Proposition financière

La proposition financière devra être la plus détaillée possible et indiquera :

- le coût de l'équipe en régie selon profil et présentant les coûts journaliers correspondants (homme-jour) (mission 1)
- le coût des frais de gestion pour la mise en œuvre administrative et financière des budgets dédiés (mission 2 à 6)
- le coût global de la mission de prestation

La proposition financière ne pourra pas excéder le montant de 59 300€ soit **38 898 250 Fcfa TTC** sur la durée totale de la mission et devra être répartie de la façon suivante, sans aucune possibilité de fongibilité :

- Budget TTC dédié aux honoraires d'un directeur artistique et culturel chargé de concevoir la programmation (mission 1) ne pourra excéder 3 279 785 Fcfa (soit 5000€), frais de gestion compris.
- Budget TTC dédié à la mise en à disposition en régie d'un responsable de programmation et d'une équipe selon ses besoins (mission 2) : ne pourra excéder 2 951 807 Fcfa (soit 4500€), frais de gestion compris.
- Budget TTC dédié à l'organisation d'une programmation culturelle - concert, projections, débats d'idées, performances etc. - (Mission 3) : ne pourra excéder 14 168 671 Fcfa (soit 21 600€), frais de gestion compris.
- Budget TTC dédié à l'organisation des ateliers de concertation (mission 4) : ne pourra excéder 6 231 591 Fcfa (soit 9 500€), frais de gestion compris.
- Budget TTC dédié à l'organisation des ateliers de pratique artistique (mission 5) : ne pourra excéder 2 164 658 Fcfa (soit 3 300€), frais de gestion compris.
- Budget TTC dédié à l'organisation la grande porte-ouverte de restitution finale (mission 6) : ne pourra excéder 10 101 738 Fcfa (soit 15 400€), frais de gestion compris.

Les budgets dédiés transiteront et seront mis en œuvre par le prestataire. Ils comprennent toutes les prestations nécessaires à la mise en œuvre des actions concernées.

10. Analyse de l'offre

L'offre sera analysée au regard des critères suivants :

- Qualité et pertinence de la proposition d'intervention et des profils d'expert au regard des objectifs attendus : 50%
- Pertinence de la proposition financière : 30%
- Compréhension de la mission : 20%

L'ambassade de France au Gabon se réserve le droit de :

- Déclarer la consultation sans suite ;
- Négocier avec un ou deux candidats mieux-disants ;
- Demander des renseignements complémentaires qui devront être fournis dans les 48h00 sous format électronique.

Les candidats devront être immédiatement disponibles pour réaliser la mission à signature du contrat.

11. Envoi de candidature

Le dossier de candidature des prestataires intéressés par la présente mission devra obligatoirement comporter les six éléments suivants :

1. Une présentation du prestataire et des projets similaires sur lesquels il a eu à travailler ;
2. Un curriculum vitae des experts sous format PDF nommé « Prénom NOM –CV» d'une page maximum, ainsi qu'une copie des diplômes mentionnés dans le CV, certificats d'employeurs ou copies signées des contrats de consultance ou de travail attestant de l'expérience professionnelle ;
3. Une proposition technique et méthodologique détaillée ;
4. Une proposition financière détaillée sur la base du modèle proposé et détaillant le maximum de prestation (prix unitaire, quantité et frais de gestion) ;
5. Un document attestant du statut juridique du prestataire ;
6. Un RIB.

Le dossier de candidature complet, sous format électronique, devra parvenir **au plus tard le 23 avril 2024 (00h00 Libreville)**, à l'adresse suivante : edwige.sauzon-bouit@institutfrancais-gabon.com, copie audrey.ebibie@diplomatie.gouv.fr

Les soumissions reçues après la date et l'heure limites indiquées ci-dessus ne seront pas considérées.

Un mail de confirmation sera envoyé à chaque réception de candidature. A l'issue de l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec le ou les deux premiers soumissionnaires les mieux disant.

Pour tout complément d'information, veuillez prendre attache avec Edwige SAUZON-BOUIT, Directrice déléguée de l'Institut français du Gabon et attachée culturelle à l'ambassade de France de Gabon par mail : edwige.sauzon-bouit@institutfrancais-gabon.com

ANNEXE 1 MODELE DE PROPOSITION FINANCIERE

Client : Ambassade de France au Gabon

Objet : Offre financière pour une prestation de programmation culturelle et artistique d'un lieu de résidence de création contemporaine et de réflexion à Libreville.

Désignation	Coût unitaire en Fcfa	Quantité	Total en Fcfa
Mission 1 – Direction culturelle de la programmation			3 279 785 Fcfa <i>(attention l'enveloppe dédiée est calculée TTC, il conviendra d'en indiquer ici le montant HT)</i>
Directeur/trice	XXXX	X jours/homme	
Mission 2 – Mise en régie d'un responsable de programmation			2 951 807 <i>(attention l'enveloppe dédiée est calculée TTC, il conviendra d'en indiquer ici le montant HT)</i>
Responsable de programmation	XXXX	X jours/homme	
Mission 3 : Mise en œuvre de la programmation culturelle - concert, projections, débats d'idées, performances etc.			
Achat/location d'équipements	XXXX	XX	
Sécurité	XXXX	XX	
Prestation artistique	XXXX	XX	
Réception-Catering	XXXX	XX	
Droits d'auteur	XXXX	XX	
Etc...			
Frais de gestion administrative	XXXX	X%	
Etc...			
Etc...			
TOTAL HT			XXXX
CSS			XXXX
TVA			XXXX
TOTAL TTC			38 898 250